

Monsieur Vincent FLEURY, délégué titulaire et Monsieur François GARREZ, délégué suppléant du S.I.A.E.P. de l'Avègre et du Jailly.

Monsieur Hervé CAUCHON, délégué suppléant du SIAEP de Saulces Champenoises – Givry/Aisne

Monsieur Alain LAUTAR délégué titulaire et Madame Anne-Marie TUOT, délégué suppléante de la commune de Lametz.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur Raoul MAS, délégué, Maire de la commune de Marcq, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 janvier 2011**
2. **Délibérations du Bureau et décisions de l'exécutif depuis le dernier Comité Syndical**
3. **Comptes administratifs 2010 :**
 - * *Budget général*
 - * *Budget annexe eau potable*
 - * *Budget annexe SPANC*
4. **Comptes de gestion 2010**
5. **Affectation des résultats**
6. **Transfert de compétence Maîtrise d'Ouvrage Electrification Rurale**
7. **Projets budgets prévisionnels 2011 :**
 - * *Budget général*
 - * *Budget annexe eau potable*
 - * *Budget annexe SPANC*
8. **Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif**
9. **Participations Maintenance AEP pour 2012 (nouvelles modalités)**
10. **Modification participations Electrification Rurale**
11. **Questions et Informations diverses.**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Il a été adressé à chaque membre à l'appui de la convocation les documents suivants :

1. Compte rendu de la réunion du 06 janvier 2011
2. Comptes Administratifs 2010 :
 - 1 – Budget Général
 - 2 – Eau Potable
 - 3 – SPANC
3. Affectation des résultats
4. Transfert Maîtrise d'Ouvrage Electrification Rurale
5. Budgets Prévisionnels 2011 :
 - 4 – Budget Général
 - 5 – Eau Potable
 - 6 – SPANC
6. Rapport 2010 sur le prix et la qualité du SPANC
7. Participations Electrification Rurale
8. Participations Maintenance AEP pour 2012 (nouvelles modalités)

SSE Comité Syndical du 04/03/2011

1 Monsieur le Président invite les membres à se prononcer sur le procès-verbal du comité syndical en date du 06 janvier 2011 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 RAPPORT DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU ET DES DECISIONS DE L'EXECUTIF PRISES DEPUIS LE DERNIER COMITE SYNDICAL

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2011/01

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2010/03 du 30 novembre 2010

BUDGET PRINCIPAL (SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC) :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 204 subventions d'équipements versées :

DEPENSES :

Compte 20441 : subventions d'équipement en nature : - 66.742,77 €

Chapitre 45 comptabilité distincte rattachée :

RECETTES :

Compte 4582 : opérations pour compte de tiers : - 66.742,77 €

Chapitre 041 opérations patrimoniales :

DEPENSES :

Compte 20441 : subventions d'équipement en nature : + 66.742,77 €

RECETTES :

Compte 4582 : opérations pour compte de tiers : + 66.742,77 €

BUDGET ANNEXE SPANC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections :

DEPENSES :

Compte 6811 : dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles : + 440,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section :

RECETTES :

Compte 28183 : matériel de bureau et matériel informatique : + 440,00 €

Chapitre 012 charges de personnel :

DEPENSES :

Compte 6453 : cotisations aux caisses de retraite.... + 13.742,00 €

Chapitre 013 atténuation de charges :

RECETTES :

Compte 6459 : remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance + 13.742,00 €

DELIBERATION N° 2011/02 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

Exercice 2007 :

- titre 814 pour un montant de 31,65 €
- titre 1440 pour un montant de 31,65 €
- titre 1383 pour un montant de 31,65 €
- titre 1385 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2008 :

- titre 1344 pour un montant de 31,65 €
- titre 1346 pour un montant de 31,65 €
- titre 1398 pour un montant de 31,65 €
- titre 1355 pour un montant de 31,65 €
- titre 1359 pour un montant de 31,65 €
- titre 1400 pour un montant de 31,65 €

DELIBERATION N° 2011/03 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

Exercice 2006 :

- titre 1325 pour un montant de 31,65 € T.T.C

Exercice 2007 :

- titre 1328 pour un montant de 31,65 € T.T.C

Exercice 2008 :

- titre 1345 pour un montant de 31,65 € T.T.C.

Exercice 2009 :

- titre 1350 pour un montant de 31,65 € T.T.C.

Exercice 2010 :

- titre 1304 pour un montant de 31,65 € T.T.C.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Président invite Monsieur MAES à présenter les comptes administratifs 2010 qui sont en adéquation avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur.

BUDGET PRINCIPAL

	Administration Générale	Electrification Rurale	Eclairage Public	TOTAL	RESTES A REALISER	TOTAUX
Dépenses exploitation	312.132,68 €	124.034,49 €	107.634,63 €	543.801,80 €	0 €	543.801,80 €
Recettes exploitation	369.525,40 €	841.533,40 €	107.634,63 €	1.318.693,43 €	0 €	1.318.693,43 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	57.392,72 €	717.498,91 €	0 €	774.891,63 €	0 €	774.891,63 €
Dépenses investis.	25.796,74 €	378.760,92 €	10.281,98 €	513.839,64 €	37.119,57 €	770.959,21 €
Recettes investis.	215.956,76 €	408.454,95 €	124.092,02 €	748.503,73 €	251.025,02 €	999.528,75 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	190.160,02 €	29.694,03 €	14.810,04 €	234.664,09 €	- 6.094,55 €	228.569,54 €

D'où un excédent global de clôture de **1.009.555,72 €** sans les restes à réaliser et de **1.003.461,17 €** avec les restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Section d'exploitation	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 532.591,81 €	0	532.591,81 €
Recettes : 853.133,13 €	0	853.133,13 €
-----	-----	-----
Excédent : 320.541,32 €	0	320.541,32 €

Section d'investissement	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 616.151,35 €	715.508,40 €	1.331.659,75 €
Recettes : 674.270,38 €	688.513,60 €	1.362.738,98 €
-----	-----	-----
Excédent : 58.119,03 €	- 26.994,80 €	31.124,23 €

D'où un excédent global de clôture de **378.660,35 €** sans les restes à réaliser et un excédent de clôture de **351.665,55 €** avec les restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE S.P.A.N.C.

Section d'exploitation	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 303.313,52 €	0	303.313,52 €
Recettes : 512.517,92 €	0	512.517,92 €
-----	-----	-----
Excédent : 209.204,40 €	0	209.204,40 €

Section d'investissement	Restes à réaliser	
Totaux		
Dépenses : 1.084.059,17 €	350.000,00 €	1.434.059,17 €
Recettes : 853.978,46 €	663.125,00 €	1.517.103,46 €
-----	-----	-----
Résultats : - 230.080,71 €	313.125,00 €	83.044,29 €

D'où un déficit global de clôture de **20.876,31 €** sans les restes à réaliser et un excédent de **292.248,69 €** avec les restes à réaliser.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
- Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 mars 2010 approuvant les budgets primitifs 2010 (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC),

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC).

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 22 février 2011,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité Syndical décide par 113 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) de l'exercice 2010 arrêtés comme suit :

Budget principal :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	513.839,64 €	543.801,80 €
RECETTES	748.503,73 €	1.318.693,43 €
EXCEDENTS	234.664,09 €	774.891,63€

Budget annexe eau potable :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	616.151,35 €	532.591,81 €
RECETTES	674.270,38 €	853.133,13€
EXCEDE	58.119,03 €	320.541,32 €

Budget annexe S.P.A.N.C. :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	1.084.059,17 €	303.313,52 €
RECETTES	853.978,46 €	512.517,92 €
RESULTATS	- 230.080,71 €	209.204,40 €

4. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur syndical, pour l'année 2010,

Constatant la concordance des comptes de gestion (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur syndical avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 114 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter les comptes de gestion du Receveur syndical (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) de l'année 2010 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) pour l'année 2010.

Article 2 :

Le Président du Syndicat,
Le Receveur de la collectivité,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 4 mars 2011 le compte administratif du budget principal pour 2010.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2010 joint en annexe.

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 774.891,63 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 4 mars 2011 le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour 2010.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2010 joint en annexe.

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 320.541,32 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 4 mars 2011 le compte administratif du budget annexe SPANC pour 2010.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2010 joint en annexe.

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 209.204,40 €.

6. TRANSFERT DE LA COMPETENCE MAITRISE D'OUVRAGE ELECTRIFICATION RURALE A LA F.D.E.A

Monsieur le Président invite les membres à prendre connaissance de la note sur le transfert de la compétence « Maîtrise d'Ouvrage Electrification Rurale » qu'ils ont reçu avec la convocation et qui est jointe au présent procès verbal.

Monsieur MAES précise qu'il y a une réglementation que nous devons appliquer, des engagements ont été pris par les Présidents des Syndicats d'Electrification.

Il présente et résume les documents transmis aux délégués et joints en annexe.

Monsieur MAES invite les membres à poser leurs questions en soulignant qu'il est là pour y répondre.

Monsieur Raoul MAS, Maire de la commune de Marcq : « y aura-t-il un service de proximité » ?

Monsieur Luc LALOUETTE, Président de la F.D.E.A. « jusqu'en 2014 vous l'avez par votre Syndicat rien ne sera changé sauf que ce sera la F.D.E.A. qui assurera la Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage mais c'est le Syndicat qui établira son programme de travaux ».

« Des secteurs d'énergie seront créés et gérés par les Présidents actuels des syndicats primaires, qui deviendront Vice Présidents ; pour cela il faudra que la F.D.E.A modifie ses statuts mais pour se faire il faut tout d'abord que les syndicats transfèrent leur compétence ».

« Y aura-t-il une incidence sur la cotisation que versent les collectivités à l'Administration Générale ? »

Monsieur MAES : « Le service Electrification Rurale abonde le Budget Général d'environ 60.000 € par an. Chaque budget annexe paie une quote-part, il n'est pas exclu qu'il faudra modifier cette quote-part y compris la cotisation à l'administration générale lors de l'élaboration des budgets de 2012 – 2013. Le Syndicat recevra de la F.D.E.A. toujours la même enveloppe mais pour investir dans les réseaux et non pas pour fonctionner ».

Après ce débat et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical :

- Vu l'article 33 de la loi N° 2006-1537 du 07 décembre 2006,
- Vu les différents courriers de Mr Le Préfet des Ardennes et notamment celui du 10 décembre 2010,
- Vu l'engagement des sept syndicats d'électrification des Ardennes auprès du F.A.C.E. de transférer cette compétence courant 2011,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans ses articles L2224-31, L2224-35, L5211-17, L5711-4.
- Conformément à l'article 12 des statuts (Arrêté modificatif n°24 du 18/09/2008) du Syndicat «Transfert de compétence du syndicat »,

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre :

- de transférer, courant 2011, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (distribution d'énergie électrique) et les activités connexes à la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique

SSE Comité Syndical du 04/03/2011

d'électricité « l'enfouissement des réseaux de télécommunications électroniques » sachant que l'exercice du pouvoir concédant est d'ores et déjà assuré par la F.D.E.A.

- d'autoriser le Président à effectuer le transfert à la date à laquelle la F.D.E.A. sera en capacité de prendre en charge le dit transfert.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de substitution de personne morale du marché de travaux en cours pour les ouvrages « Electrification rurale » et « Génie civil des réseaux de télécommunication électroniques » ; les travaux d'éclairage public et l'entretien de ces réseaux restant une compétence du syndicat

5. PROJETS DE BUDGETS PREVISIONNELS 2011

Monsieur le Président invite Monsieur MAES à présenter les projets des différents budgets 2011 conformes aux orientations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 - charges à caractère général : 98.655 € contre 91.801 € en 2010. Compte 60612 en hausse (consommation d'électricité de décembre facturée avec celle de janvier). Compte 6262 téléphone en baisse par rapport à 2010 (changement d'opérateur).

Chapitre 012 – charges de personnel : 236.644 € contre 235.542 € en 2010. Stabilité par ce poste par rapport à 2010. A noter l'ouverture de crédits pour l'année entière du poste d'attaché sachant que les crédits ne seront pas consommés à 100 %.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 295.769 € contre 308.227 € en 2010. Compte 6558 « participation aux autres sections » : 191.492 € en électrification rurale pour abonder les services administration générale et éclairage public.

Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 64.327 € contre 78.450 € en 2010. 27.574 € pour l'amortissement des aides versées par le syndicat aux communes qui est fonction des travaux neufs d'éclairage public réalisés à l'année N – 1 et 36.753 € en administration générale pour l'amortissement des locaux , mobilier, matériel de bureau - informatique et véhicule.

Chapitre 022 – dépenses imprévues : 10.000 €.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 - produits des services : 122.343 € de remboursements de frais des budgets annexes Eau Potable et SPANC au budget principal.

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : compte 722 pour 69.899 € d'honoraires sur les travaux d'électrification rurale. A signaler que dans cette somme 15.724 € correspondent à des travaux engagés sur 2010 et en cours de réalisation.

Chapitre 73 – impôts et taxes : pas de taxe sur l'électricité reversée par la F.D.E.A. de prévue du fait du transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage.

Chapitre 74 - dotations – subventions et participations : 392.176 € contre 418.553 € en 2010 pour l'ensemble des participations versées par les communes, les SIAEP à l'administration générale – le SEICE et la 2C2A aux dépenses communes et locatives – la participation du service de l'électrification rurale à l'équilibre des autres sections ainsi que celle des communes aux travaux d'éclairage public réalisés par le SEICE pour 43.708 €. A noter que la participation de la F.D.E.A. aux travaux d'éclairage public réalisés par le SEICE passera de 30 % à 60 % (suite au transfert de compétence, la F.D.E.A. reversera à la fois sa participation qui est de 30 % et celle du Syndicat également de 30 %).

Chapitre 002 – excédent reporté : 57.392,72 € en Administration Générale et 717.498,91 € en électrification rurale report de l'excédent d'exploitation de l'année N – 1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : article 205 – logiciels : 4.310 € (remplacement des logiciels de comptabilité).

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : à l'article 2138 une provision de 20.000 € pour des travaux si nécessaire au niveau des locaux et 5.000 € pour l'acquisition éventuelle de matériel informatique et de téléphonie.

Chapitre 23 – immobilisations en cours : 469.024 € H.T + 198.250,41 € H.T. de reports de travaux d'électrification rurale.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 69.899 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre sur l'électrification rurale.

Chapitre 27 – autres immobilisations : 91.929 € de T.V.A. sur les travaux d'électrification rurale + 38.857,08 € de reports.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales : 6.174,28 € de subventions aux communes dans le cadre de travaux neufs d'éclairage public (travaux engagés en 2010 et en cours de réalisation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : 139.932 € + 20.012,08 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public.

Chapitre 020 – dépenses imprévues : 20.000 € en éclairage public.

Recettes d'investissement :

Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement : 190.160,02 € (report des excédents d'investissement à l'année N -1 en Administration Générale, 29.694,03 € en Electrification Rurale et 14.810,04 € en EclairagePublic.

Chapitre 10 – dotations – fonds divers et réserves : 3.142,00 € de FCTVA.

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 525.085 € + 165.806,46 € de reports qui correspondent aux subventions d'électrification rurale (FACE et F.D.E.A.) aux participations des communes et des particuliers aux travaux.

Chapitre 27 – autres immobilisations : reversement par E.R.D.F. de la TVA sur les travaux d'électrification rurale pour 91.929 € + 64.236,82€ de reports.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 64.327 € d'amortissements (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : 139.932 € + 20.981,74 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public.

Ce projet de budget prévisionnel 2011 se présente donc de la façon suivante :

	Administration Générale	Electrification Rurale	Eclairage Public	Total Budget Prévisionnel	Total des Reports 2008	Total Budget Provisionnel + Reports
Dépenses d'exploit.	402.009,00 €	197.191,92 €	106.194,00 €	705.394,92 €	0	705.394,92 €
Recettes d'exploit.	459.401,72 €	793.714,17 €	106.194,00 €	1.359.309,89 €	0	1.359.309,89 €
Résultats.	57.392,72 €	596.522,25 €	0	653.914,97 €	0	653.914,97 €
Dépenses d'investis.	29.310,00 €	630.852,26 €	166.106,28 €	826.268,54 €	257.119,57 €	1.083.388,11 €
Recettes d'investis.	230.055,02 €	646.708,25 €	188.490,32 €	1.065.253,59 €	251.025,02 €	1.316.278,61 €
Résultats d'investis.	200.745,02 €	15.855,99 €	22.384,04 €	238.985,05 €	- 6.094,55 €	232.890,50 €
RESULTATS	258.137,74 €	612.378,24 €	22.384,04 €	89200,02 €	- 6.094,55 €	886.805,47 €

Ce budget prévisionnel principal 2011 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – charges à caractère général : 305.318 € contre 299.840 € en 2010.

Chapitre 012 – charges de personnel : 303.823 € contre 279.609 €. Poste de chef de service sur l'année entière.

Chapitre 66 – charges financières : 2.898 € d'intérêts d'emprunt.

Chapitre 042 – dotations aux amortissements et provisions : 33.247 € d'amortissements (33.632 € en 2010).

Chapitre 022 – dépenses imprévues : 10.000 €.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 – produits des services : 12.928 € prévus pour les honoraires de mandataire pour les opérations en mandat (communes de Tailly et de Termes) et les locations de groupes électrogènes.

Chapitre 74 – dotations – subventions et participations : 548.896 € de participations des communes et SIAEP à la maintenance et travaux neufs ainsi que du SEICE à la gestion des plans contre 539.332 € en 2010.

Chapitre 002 – excédent reporté : 320.541,32 € d'excédent de fonctionnement à l'amée N -1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 – emprunts et dettes : 3.690 € de remboursement du capital de l'emprunt

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : compte 2182 : 32.106,93 € dont 8.000 € + 24.106,93 € de reports pour l'acquisition d'un véhicule. Compte 2183 : 2.000 € pour l'acquisition éventuelle de matériel de bureau ou informatique. Compte 2188 : 6.463 € de report (acquisition d'un logger).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : uniquement des reports pour les opérations en mandat du SIAEP des Grands Aulnois (6.578 €) et des communes de Tailly (202.040,60 €) et de Termes (476.319,87 €).

Recettes d'investissement :

Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement : 58.119,03 € d'excédent à l'année N – 1.

Chapitre 040 – amortissements des immobilisations : 33.247 € (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : uniquement des reports pour les opérations en mandat du SIAEP des Grands Aulnois (6.578 €) et des communes de Tailly (203.535,60 €) et de Termes (478.400 €).

Chapitre 024 – produits des cessions d’immobilisations : 4.800 € (cession d’un véhicule).

Ce budget prévisionnel annexe eau potable se présente donc de la façon suivante :

	Budget Prévisionnel 2011	Reports 2010	Totaux Budget Prévisionnel + reports
Dépenses d’exploit.	655.286,40 €	0	655.286,40 €
Recettes d’exploit.	882.365,32 €	0	882.365,32 €
Excédents	227.078,92 €	0	227.078,92 €
Dépenses d’investis.	13.689,45 €	715.508,40 €	729.197,85 €
Recettes d’investis.	96.166,03 €	688.513,60 €	784.679,63 €
Résultats	82.476,58 €	- 26.994,80 €	55.481,78 €
RESULTATS	309.555,50 €	- 26.994,80 €	282.560,70 €

Ce budget prévisionnel annexe Eau Potable 2011 est adopté à l’unanimité

BUDGET ANNEXE SPANC :

Dépenses d’exploitation :

Chapitre 011 – charges à caractère général : 137.853 € contre 126.657 € en 2010. Evolution du compte 62871 qui est porté à 75.289 € au lieu de 72.624 € (remboursement de frais au budget général).

Chapitre 012 – charges de personnel : 197.331 € contre 232.302 € en 2010. Poste en baisse du fait de la prise en compte en 2010 d’un poste à mi temps pour les opérations de réhabilitation et qui n’a pas été pourvu.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : article 6742 « subventions exceptionnelles d’équipement » : 51.119 € pour les opérations de réhabilitations d’assainissement non collectif

Chapitre 042 – dotations – amortissements et provisions : 6.486 € contre 2.050 € en 2010.

Recettes d’exploitation :

Chapitre 70 – produits des services : 362.400 € pour les redevances d’assainissement non collectif (installation et périodique) ainsi que pour le diagnostic lors d’une vente d’immeuble à usage d’habitation.

Chapitre 77 – produits exceptionnels : 49.450 € de prime exceptionnelle de performance du SPANC versée par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Chapitre 002 – excédent reporté : 209.204,40 € d'excédent à l'année N -1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 – déficit d'investissement reporté : 230.080,71 € de déficit à l'année N -1.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 6.000 € de crédits ouverts.

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : travaux en mandats pour les opérations de réhabilitations d'assainissements non collectifs. Il s'agit des opérations en cours y compris les opérations de l'agence Rhin Meuse qui étaient préparées : article 4581-0901 agence Rhin Meuse : 40.000 € de reports – article 4581-0902 agence Seine Normandie : 210.000 € de reports – article 4581-1001 agence Rhin Meuse : 2.000 € + 100.000 € de reports – article 4581-1101 : agence Seine Normandie : 1.200.000 € de nouveaux crédits.

Recettes d'investissement :

Chapitre 040 – amortissements des immobilisations : 6.486 € (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : travaux en mandats pour les opérations de réhabilitations d'assainissements non collectifs. Article 4582-0801 : agence Seine Normandie : 22.015,00 € de reports - article 4582-0901 : agence Rhin Meuse : 12.110,00 € de reports – article 4582-0902 : agence Seine Normandie : 541.000 € de reports – article 4582-1001 : agence Rhin Meuse : 88.000,00 € de reports – article 4582-1101 agence Seine Normandie : 1.200.000 € de nouveaux crédits.

Ce projet de budget primitif annexe SPANC se présente donc de la façon suivante :

	Budget Prévisionnel 2011	Reports 2010	Totaux Budget Prévisionnel + reports
Dépenses d'exploit.	411.850,00 €	0	411.850,00 €
Recettes d'exploit.	621.054,40 €	0	621.054,40 €
Excédents	209.204,40 €	0	209.204,40 €
Dépenses d'investis.	1.438.080,71 €	350.000,00 €	1.788.080,71 €
Recettes d'investis.	1.206.486,00 €	663.125,00 €	1.869.611,00 €
Résultats	- 231.594,71 €	313.125,00 €	81.530,29 €
RESULTATS	- 22.390,31 €	313.125,00 €	290.734,69 €

Ce budget prévisionnel annexe SPANC 2011 est adopté à l'unanimité

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'EXERCICE 2010

- vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le comité syndical, approuve par 114 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des Maires des communes adhérentes.

7. TARIF DES PARTICIPATIONS « MAINTENANCE-DEPANNAGE » EAU POTABLE POUR 2012

Le Comité Syndical par 114 voix pour et 0 voix contre, fixe pour 2012 les nouvelles modalités des participations :

Compétence Eau potable« Maintenance – Dépannage »

telles qu'elles seront annexées à la délibération.

Les participations pour la « Maintenance – Dépannage » demeurent inchangées pour 2011.

8. PARTICIPATIONS ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Président expose que compte tenu du transfert éventuel de la maîtrise d'ouvrage Electrification Rurale, il est nécessaire d'harmoniser, entre les 7 syndicats d'Electrification Rurale, les participations des collectivités et des bénéficiaires comme annexées à la présente délibération, modifiant la délibération 2010-24 du 12 mars 2010.

Après en avoir délibéré par 114 voix pour et 0 voix contre, le comité syndical :

- accepte ces nouvelles dispositions qui entreront en vigueur à compter de la date de publication de la délibération,
- la présente délibération restera applicable tant qu'aucune délibération modificative ne sera prise par le comité syndical.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAES rappelle que cet hiver, certaines communes ont été privées d'électricité, Monsieur Stéphane ALLAIN, des services E.R.D.F. étant présent, les membres qui ont des questions à poser peuvent en profiter.

Monsieur Stéphane ALLAIN, informe les membres, que lorsqu'il y a comme en fin d'année des conditions météorologiques très défavorables, les services E.R.D.F. sont reliés à ceux de la Préfecture. Il conseille aux élus, dans ces cas bien particuliers, de contacter directement les services de la Préfecture qui rebasculeront automatiquement leurs appels vers E.R.D.F. qui pourra intervenir plus rapidement. Il signale toutefois, que lorsque des phénomènes météorologiques se produisent, Monsieur le Préfet fixe des priorités.

Monsieur le Président remercie Monsieur Stéphane ALLAIN pour son intervention.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45. Monsieur le Président, invite l'assistance à lever le verre de l'amitié.

Fait à BALLAY, le 4 mars 2011

Le Président,
Bernard BESTEL